

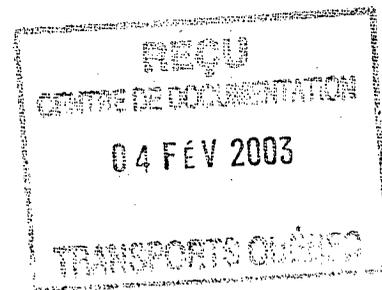
722161

OPPORTUNITÉ DE CONSTRUIRE UN CHEMIN DE CEINTURE  
VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE

Municipalité: Cap-de-la-Madeleine  
M.R.C. : Francheville  
Région : 04  
District : 32

CANQ  
TR  
GE  
CA  
619

Ministère des Transports  
Québec, novembre 1989



Service des projets de Québec  
Division de la circulation  
Section évaluation des projets

6.02.01- /D.T. 38 1989 Réf: 001439

Cap-de-la-Madeleine - Opportunité de construire un chemin de  
ceinture - Rapport

Délai : 99997[\*.,C]

Exemp. : P

C.G. : 3021

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS**  
CENTRE DE DOCUMENTATION  
700, boul. RENÉ-LÉVESQUE EST, 21<sup>e</sup> étage  
QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA  
G1R 5H1

## ÉVALUATION DE LA DEMANDE

### 1. LA DEMANDE

Le 7 août 1989, le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine, à la faveur d'une résolution municipale, demandait au ministère des Transports "une aide financière pour l'aménagement d'un chemin de ceinture" desservant la sortie de l'autoroute 40-755 du boulevard des Prairies et reliant la route 138. Ce chemin éviterait à la circulation de transit d'utiliser le boulevard Saint-Maurice. Plusieurs motifs sont évoqués pour appuyer cette demande:

- la circulation "intense" empruntant le boulevard Saint-Maurice, une voie locale selon la municipalité;
- la croissance de la circulation prévue avec l'ouverture du futur parc industriel localisé dans ses limites et ce à proximité de l'autoroute 40-755.

Le 6 septembre 1989, la Direction régionale 04 invitait donc la Direction de la circulation et des aménagements à mettre à jour l'étude de 1987 sur le sujet et à leur communiquer les commentaires et les recommandations pertinents.

Il ressort des attentes ainsi exprimées par la municipalité de Cap-de-la-Madeleine que le Ministère aura à compléter la précédente étude pour répondre à la présente demande.

## 2. LE MANDAT

Notre étude aura essentiellement pour mandat de ré-évaluer la pertinence de construire un chemin de ceinture desservant la circulation de transit entre l'autoroute 755-40 et la route 138. Ce chemin permettrait au boulevard Saint-Maurice de retrouver son caractère local pour lequel il a semble-t-il été prévu par la municipalité.

Il est à noter que cette même demande a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité en 1980 et d'une étude d'opportunité en 1987. Selon la dernière, il n'a pas été jugé bon de recommander la construction d'une voie de ceinture pour relier l'échangeur du boulevard des Prairies à la route 138 par un nouveau lien et ce pour diverses raisons; achalandage, capacité, niveau de service et développement.

Cependant, cette étude de 1987 n'a pas analysé l'origine et la destination des déplacements. Dès lors, la présente analyse se fera en référence avec:

- A- la dynamique des échanges locaux et régionaux et les flux de circulation en résultant;
- B- l'aménagement et le développement du réseau routier du secteur à l'étude, tel qu'illustré dans le schéma d'aménagement de la M.R.C. Francheville;

C- les recommandations et conclusions de l'étude du MTQ de 1987,

- la capacité du boulevard St-Maurice est suffisante et offre un niveau de service élevé
- il n'y a qu'un faible transit entre la route 138 et l'autoroute 40-755.

### 3. TERRITOIRE D'ÉTUDE

Le territoire retenu aux fins de notre étude comprendra essentiellement le boulevard Saint-Maurice entre l'autoroute 40-755 et la route 138. Cependant, compte tenu de la dynamique des échanges régionaux, ce cadre géographique pourra se référer aux abords du boulevard Saint-Maurice et au quartier environnant dans les municipalités de Cap-de-la-Madeleine et Notre-Dame-du-Cap-de-la-Madeleine.

### 4. DONNÉES REQUISES

Pour réaliser notre étude, nous actualiserons des comptages réalisés fin 1985 et début 1986 et ajouterons une cueillette de nouvelles données pour mieux comprendre la dynamique de la circulation sur le boulevard Saint-Maurice. Notre analyse comprendra:

A- Points de comptages routiers (voir figure I)  
(relevés faits le 25-10-89)

- 1) Carrefour route Saint-Maurice/route 138
- 2) " " " " /de Grandmont

- 3) Carrefour route Saint-Maurice/Latreille
- 4) " " " " /Dessureault
- 5) " " " " /Rang Saint-Malo
- 6) " " " " /Boulevard des Prairies
- 7) Sortie nord A-755-40 / " " "
- 8) Sortie sud A-755-40 / " " "

B- Étude de plaques  
(exécutée les 25-10 et 26-10-89)

A être effectuée sur le boulevard Saint-Maurice en direction sud le matin (07H00-09H00) et en direction nord le soir (16H00 à 18H00) aux carrefours 1, 4 et 6 simultanément aux comptages faits sur une période de 12 heures.

C- Caractéristiques géométriques de la voie de circulation  
(données reçues le 27-10-89)

- 1) Largeur de pavage
- 2) Largeur d'accotement
- 3) Largeur de trottoir
- 4) Marquage
- 5) Signalisation et feux de circulation
- 6) Zone de stationnement

D- Caractéristiques géométriques des intersections  
(données reçues le 27-10-89)

Les 8 intersections où sont situés nos comptages

E- Données relatives aux comptages effectués en décembre 1985 et janvier 1986 aux carrefours 1, 4, 5, 6, 7 et 8.  
(v. dossier)

F- Inventaire de l'utilisation du sol et du développement aux abords du cadre géographique à l'étude (visite effectuée le 6/10/89).

5. ÉCHÉANCIER (1er mars 1990)

**A. INTRODUCTION**

(Du 3 janvier 1990 au 6 janvier 1990) responsables:  
Catherine Berthod et Michel Vallée.

- 1) le mandat
- 2) les objectifs municipaux et du MTQ
- 3) les limites géographiques

**B. TRAITÉS GÉNÉRAUX DU MILIEU**

(Du 8 janvier 1990 au 19 janvier 1990) responsable:  
Catherine Berthod.

- 1) activités économiques
- 2) utilisation du sol
- 3) projets de développement
- 4) éléments contenus dans le schéma d'aménagement de la MRC de Francheville

*Éléments*

**C. CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU**

(Du 8 janvier 1990 au 19 janvier 1990) responsable:  
équipe de projet

- 1) infrastructures
- 2) intersections

**D. CARACTÉRISTIQUES FONCTIONNELLES DU RÉSEAU**

- 1) circulation
- 2) dynamique des échanges (plaques)
- 3) signalisation et sécurité

**E. PROBLÉMATIQUE ET RECHERCHE DE SOLUTIONS**

(Du 22 janvier 1990 au 2 février 1990) responsable:  
équipe de projet

- 1) milieu socio-économique
- 2) infrastructures
- 3) circulation
- 4) dynamique des échanges (transit)

**F. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

**G. CARTOGRAPHIE**

Avant le 12 février 1990 (responsable: Damien Mottard)

**H. SECÉTARIAT**

(Du 12 février 1990 au 23 février 1990) responsables:  
Diane Grondin et Danielle Mercier

Équipe de projet:

Nathalie Gosselin Catherine Berthod Michel Vallée

J'approuve la réalisation du mandat tel que décrit dans ce rapport,



Gilbert St-Laurent, Ph.D., géogr.

89/11/16



Huan Nguyen, ing.



MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 190 860